

CE COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, DISTRIBUE OU DIFFUSE,  
DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE,  
AU CANADA OU AU JAPON.



**Émission par Olympique Lyonnais Groupe d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) avec délai de priorité, pour un montant d'environ 24 millions d'euros à échéance 28 décembre 2015**

**Lyon, le 9 décembre 2010** – Olympique Lyonnais Groupe (Euronext Paris : OLG) (« **OL Groupe** » ou la « **Société** ») annonce le lancement aujourd'hui d'une émission d'OCEANE à échéance 28 décembre 2015 (les « **Obligations** ») d'un montant nominal de 24 032 930,46 euros.

L'objectif principal de l'émission est de diversifier les sources de financement de la Société. Les fonds levés seront affectés aux besoins généraux de financement de la Société, notamment en matière d'investissements en joueurs et de développements marketing. Le projet « Grand Stade » fera l'objet d'un financement spécifique encore à l'étude tel qu'indiqué aux pages 63 et 64 du Document de Référence.

La valeur nominale unitaire des Obligations est de 7,26 euros (faisant apparaître une prime d'émission de 20 % par rapport au cours de clôture de l'action OL Groupe constaté sur le marché Euronext Paris le 7 décembre 2010).

Les Obligations porteront intérêt à un taux nominal annuel de 7 % payable annuellement à terme échu le 28 décembre de chaque année et pour la première fois le 28 décembre 2011.

Les Obligations seront émises au pair le 28 décembre 2010, date prévue de règlement-livraison, et seront remboursées au pair le 28 décembre 2015. Les Obligations donneront droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes OL Groupe, à raison d'une action pour une Obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les Obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré d'OL Groupe, sous certaines conditions.

Les actionnaires d'OL Groupe bénéficient, pendant huit jours de bourse, soit du 10 décembre au 21 décembre 2010 (17 heures (heure de Paris)) inclus, d'une priorité de souscription à raison de 1 Obligation pour 4 actions détenues à l'issue de la journée comptable du 9 décembre 2010.

ICMI, principal actionnaire de la Société avec 34,17 % du capital, s'est engagé à souscrire à la présente émission à hauteur de ses droits dans le cadre du délai de priorité de souscription, soit 1 131 002 Obligations.

De même, Pathé et la société OJEJ qui détiennent ensemble 26,84 % du capital de la Société, se sont engagés à souscrire à la présente émission à hauteur de leurs droits dans le cadre du délai de priorité de souscription, soit ensemble 888 670 Obligations.

CE COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, DISTRIBUE OU DIFFUSE,  
DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE,  
AU CANADA OU AU JAPON.

De plus, ICMI, Pathé et OJEU se sont réservés la possibilité de passer un ordre de souscription complémentaire dans le cadre du placement privé.

En outre, ICMI et Pathé se sont engagés à souscrire, à la date de règlement-livraison et au prix de souscription des Obligations, toutes les Obligations qui demeureraient non souscrites à l'issue de la période de centralisation des souscriptions (tant dans le cadre du délai de priorité de souscription, de l'offre au public que du placement privé) ; étant précisé que cette souscription sera répartie à parts égales entre ICMI et Pathé.

Du 10 décembre au 21 décembre 2010 (17 heures (heure de Paris)) inclus, les Obligations feront l'objet d'une offre au public uniquement en France ainsi que d'un placement privé en France et hors de France à l'exception des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon.

Cette émission est dirigée par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en qualité de Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre Associé et par Lazard-Natixis en qualité de Chef de File et Teneur de Livre Associé.

### **Mise à disposition du prospectus**

Un prospectus, composé (i) du document de référence d'OL Groupe enregistré par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF**») le 6 décembre 2010 sous le n° R.10-078 (le « **Document de Référence** »), (ii) d'une note d'opération et (iii) du résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération), a reçu de l'AMF le visa n°10-432 en date du 9 décembre 2010. Des exemplaires du prospectus sont disponibles sur les sites Internet d'OL Groupe ([www.olweb.fr](http://www.olweb.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), ainsi qu'auprès de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et de Lazard-Natixis. L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risque mentionnés aux pages 34 à 43 du Document de Référence d'OL Groupe et au chapitre 2 de la note d'opération.

### **A propos de OL Groupe**

Organisé autour de l'Olympique Lyonnais, club de football fondé en 1950 et dirigé par Jean-Michel Aulas depuis 1987, OL Groupe est un acteur leader du secteur des médias et du divertissement en France et bénéficie d'une notoriété internationale. Son modèle de développement s'articule autour de 5 produits d'activités complémentaires :

- Billetterie,
- Droits TV,
- Partenariats et publicité,
- Produits de la marque (produits dérivés, OL Images, ...),
- Trading de joueurs.

OL Groupe compte 248 collaborateurs (effectif moyen).

Pour l'exercice 2009/2010 (clôturant le 30 juin), les produits d'activités se sont élevés à 160M€.

CE COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, DISTRIBUE OU DIFFUSE,  
DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE,  
AU CANADA OU AU JAPON.

**Relations investisseurs**

Olivier Blanc

Tel : +33 4 26 29 67 33

Fax : +33 4 26 29 67 13

Email: [dirfin@olympiquelyonnais.com](mailto:dirfin@olympiquelyonnais.com)

CE COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, DISTRIBUE OU DIFFUSE,  
DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE,  
AU CANADA OU AU JAPON.

## INFORMATIONS CONCERNANT L'OPÉRATION

### Caractéristiques de l'offre

|  |  |
|--|--|
| Raison et utilisation du produit de l'émission | L'objectif principal de l'émission est de diversifier les sources de financement de la Société. Les fonds levés seront affectés aux besoins généraux de financement de la Société, notamment en matière d'investissements en joueurs et de développements marketing. Le projet « Grand Stade » fera l'objet d'un financement spécifique encore à l'étude tel qu'indiqué aux pages 63 et 64 du Document de Référence.                                     |
| Montant de l'émission et produit brut          | 24 032 930,46 euros.   |
| Produit net estimé                             | Environ 23,4 millions d'euros.   |
| Nombre d'Obligations                           | 3 310 321 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes (les « <b>Obligations</b> »).   |
| Valeur nominale unitaire des Obligations       | 7,26 euros (faisant ressortir une prime d'émission de 20 % par rapport au cours de clôture de l'action de la Société constaté sur Euronext Paris le 7 décembre 2010).  |
| Droit préférentiel de souscription             | Non applicable.  |
| Délai de priorité de souscription              | Pendant 8 jours de bourse, du 10 décembre au 21 décembre 2010 inclus, chaque actionnaire de la Société dont les actions sont enregistrées comptablement sur son compte-titres à l'issue de la journée comptable du 9 décembre 2010, pourra souscrire à titre irréductible à raison de 1 Obligation pour 4 actions existantes possédées.<br><br>Il n'est pas prévu de souscription à titre réductible dans le cadre du délai de priorité de souscription. |
| Placement Privé                                | En France et hors de France du 10 décembre au 21 décembre 2010 (sous réserve de clôture par anticipation), à l'exception notamment des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon (le « <b>Placement Privé</b> »).   |
| Offre au Public                                | En France uniquement, du 10 décembre au 21 décembre 2010 inclus (l'« <b>Offre au Public</b> »).  |

CE COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, DISTRIBUE OU DIFFUSE,  
DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE,  
AU CANADA OU AU JAPON.

|  |  |
|--|--|
| Intention des principaux actionnaires                          | <p>ICMI, principal actionnaire de la Société avec 34,17 % du capital à la date de la Note d'Opération, s'est engagé à souscrire à la présente émission à hauteur de ses droits dans le cadre du délai de priorité de souscription, soit 1 131 002 Obligations.</p> <p>De même, Pathé et la société OJEJ qui détiennent ensemble 26,84 % du capital de la Société se sont engagés à souscrire à la présente émission à hauteur de leurs droits dans le cadre du délai de priorité de souscription, soit ensemble 888 670 Obligations.</p> <p>De plus, ICMI, Pathé et OJEJ se sont réservés la possibilité de passer un ordre de souscription complémentaire dans le cadre du Placement Privé.</p> <p>En outre, ICMI et Pathé se sont engagés à souscrire, à la date de règlement-livraison et au prix de souscription des Obligations, toutes les Obligations qui demeureraient non souscrites à l'issue de la période de centralisation des souscriptions (tant dans le cadre du délai de priorité de souscription, de l'Offre au Public que du Placement Privé); étant précisé que cette souscription sera répartie à parts égales entre ICMI et Pathé.</p> <p>La Société n'a pas connaissance de l'intention d'autres actionnaires de souscrire des Obligations.</p> |
| Prix d'émission des Obligations                                | Le pair, soit 7,26 euros par Obligation.   |
| Date d'émission, de jouissance et de règlement des Obligations | Prévue le 28 décembre 2010 (la « <b>Date d'Émission</b> »).  |
| Taux de rendement actuariel annuel brut                        | 7 % (en l'absence de conversion et/ou d'échange en actions et en l'absence d'amortissement anticipé).  |
| Notation de l'émission   | L'emprunt n'a pas fait l'objet d'une demande de notation. La dette de la Société n'est pas notée.  |
| Cotation des Obligations                                       | Prévue le 28 décembre 2010 sous le code ISIN FR0010978932 sur Euronext Paris.  |
| Compensation   | Euroclear France, Euroclear Bank S.A./N.V. et Clearstream Banking, société anonyme (Luxembourg).   |
| Coordinateur Global  | Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.   |
| Chefs de File et Teneurs de Livre Associés                     | Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Lazard-Natixis.   |
| Garantie   | L'émission ne fait pas l'objet d'une garantie bancaire.  |

CE COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, DISTRIBUE OU DIFFUSE,  
DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE,  
AU CANADA OU AU JAPON.

Engagements d'abstention et de  
conservation relatifs aux actions et aux  
Obligations

Engagement de la Société à l'égard des Chefs de File  
et Teneurs de Livre Associés, de ne pas émettre ou  
céder des actions de la Société, d'autres titres de  
capital ou autres valeurs mobilières donnant droit par  
conversion, échange, remboursement ou de toute  
autre manière à l'attribution d'actions ou autres titres  
de capital de la Société, ou des instruments financiers  
liés aux actions de la Société pendant une période de  
180 jours, sous réserve de certaines exceptions.

Engagement d'ICMI, Pathé et la société OJEJ à  
l'égard des Chefs de File et Teneurs de Livre  
Associés, de ne pas émettre ou céder des actions de  
la Société, d'autres titres de capital ou autres valeurs  
mobilières donnant droit par conversion, échange,  
remboursement ou de toute autre manière à  
l'attribution d'actions ou autres titres de capital de la  
Société, ou des instruments financiers liés aux actions  
de la Société pendant une période de 180 jours, sous  
réserve de certaines exceptions.

#### **Calendrier indicatif de l'émission**

9 décembre 2010

Visa de l'AMF sur le Prospectus.

Diffusion d'un communiqué de presse de la Société  
annonçant le lancement et les modalités de l'émission  
des Obligations, et les modalités de mise à disposition  
du Prospectus.

10 décembre 2010

Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'émission des  
Obligations.

Ouverture de la période de souscription prioritaire des  
actionnaires.

Ouverture de l'Offre au Public et du livre d'ordres du  
Placement Privé.

21 décembre 2010 (17 heures, heure de  
Paris)

Clôture de la période de souscription prioritaire des  
actionnaires.

Clôture de l'Offre au Public et du livre d'ordres du  
Placement Privé.

24 décembre 2010

Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission aux  
négociations des Obligations.

28 décembre 2010

Règlement-livraison des Obligations.

Admission des Obligations aux négociations sur  
Euronext Paris.

CE COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, DISTRIBUE OU DIFFUSE,  
DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE,  
AU CANADA OU AU JAPON.

### Caractéristiques des Obligations

|  |  |
|--|--|
| Rang des Obligations   | Engagements chirographaires directs, généraux, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés.  |
| Maintien des Obligations à leur rang                                 | Exclusivement en cas de sûretés consenties par la Société ou ses Filiales au bénéfice des titulaires d'autres obligations ou d'autres titres financiers négociables représentatifs de titres de créance émis ou garantis par la Société ou ses Filiales.   |
| Taux nominal – Intérêt   | Taux nominal annuel de 7 %. Intérêt, payable annuellement à terme échu le 28 décembre de chaque année (ou le jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) (chacune, une « <b>Date de Paiement d'Intérêts</b> »), soit 0,5082 euro par Obligation et par an.   |
| Durée de l'emprunt   | 5 ans.   |
| Amortissement normal des Obligations                                 | En totalité le 28 décembre 2015 (ou le jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) par remboursement au pair.  |
| Amortissement anticipé des Obligations au gré de la Société          | <p>à tout moment, pour tout ou partie des Obligations, sans limitation de prix ni de quantité, par rachats en bourse ou hors bourse ou par offres de rachat ou d'échange.</p> <p>à tout moment, à compter du 15 janvier 2014 jusqu'à l'échéance des Obligations, pour la totalité des Obligations en circulation sous réserve d'un préavis d'au moins 30 jours calendaires, par remboursement au pair majoré des intérêts courus, si la moyenne arithmétique, calculée sur 20 jours de bourse consécutifs parmi les 40 qui précèdent la parution de l'avis de remboursement anticipé, des produits des premiers cours cotés de l'action de la Société constatés sur Euronext Paris et du Ratio d'Attribution d'Actions en vigueur à chaque date, excède 130 % de la valeur nominale des Obligations.</p> <p>à tout moment, pour la totalité des Obligations en circulation sous réserve d'un préavis d'au moins 30 jours calendaires, par remboursement, au pair majoré des intérêts courus, si leur nombre est inférieur à 10 % du nombre d'Obligations émises.</p> |
| Exigibilité anticipée des Obligations                                | Possible, au pair majoré des intérêts courus, notamment en cas de défaut de la Société.  |
| Remboursement anticipé au gré des titulaires d'Obligations en cas de | Possible au pair majoré des intérêts courus.   |

CE COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, DISTRIBUE OU DIFFUSE,  
DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE,  
AU CANADA OU AU JAPON.

changement de contrôle

Droit à l'attribution d'actions  
(Conversion/Échange des Obligations en  
actions)

À tout moment à compter de la Date d'Émission et jusqu'au septième jour ouvré qui précède la date de remboursement normal ou anticipé, les titulaires d'Obligations pourront demander l'attribution d'actions de la Société à raison de une action de la Société pour une Obligation, sous réserve d'ajustements. La Société pourra à son gré remettre des actions nouvelles à émettre ou des actions existantes ou une combinaison des deux.

Jouissance et cotation des actions  
émises ou remises sur conversion et/ou  
échange des Obligations

Actions nouvelles :

Les actions nouvelles porteront jouissance du premier jour de l'exercice social au cours duquel se situe la date d'exercice du droit à l'attribution d'actions. Elles feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations sur Euronext Paris, le cas échéant, sur une deuxième ligne de cotation jusqu'à leur assimilation aux actions existantes.

Actions existantes :

Les actions existantes porteront jouissance courante. Elles seront immédiatement négociables en bourse.

Droit applicable

Droit français.



CE COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, DISTRIBUE OU DIFFUSE,  
DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE,  
AU CANADA OU AU JAPON.

## **AVERTISSEMENT**

***Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.***

*Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par OL Groupe des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (les « **Obligations** ») ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Obligations peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques : OL Groupe n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que transposée dans chacun des États membres de l'Espace Économique Européen (la « **Directive Prospectus** »).*

*Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.*

*L'offre et la vente des Obligations seront effectuées dans le cadre d'un placement privé en France et hors de France et d'une offre au public uniquement en France après délivrance par l'Autorité des marchés financiers d'un visa sur le prospectus.*

### **Espace Économique Européen**

*S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France ayant transposé la Directive 2003/71/CE (les « **États membres** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public d'Obligations rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. Par conséquent, les Obligations peuvent être offertes dans les États membres uniquement :*

*(a) à des personnes morales autorisées ou agréées pour opérer sur les marchés financiers ou, à défaut, à des personnes morales dont l'objet social consiste exclusivement à investir dans des valeurs mobilières ;*

*(b) à des personnes morales remplissant au moins deux des trois critères suivants : (1) un effectif moyen d'au moins 250 salariés lors du dernier exercice, (2) un total de bilan supérieur à 43 millions d'euros, et (3) un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 50 millions d'euros, tel qu'indiqué dans les derniers comptes sociaux ou consolidés annuels de la société ; ou*

*(c) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par OL Groupe d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.*

*Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« **offre au public d'Obligations** » dans chacun des États membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la*

CE COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, DISTRIBUE OU DIFFUSE,  
DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE,  
AU CANADA OU AU JAPON.

*Directive Prospectus se définit comme toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les Obligations objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces Obligations, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré dans le cadre de la transposition de la Directive Prospectus.*

*Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans les États membres ayant transposé la Directive Prospectus.*

### **Royaume-Uni**

*Le présent communiqué est adressé uniquement (i) aux personnes qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« **Ordonnance** »), ou (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (« sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) de l'Ordonnance (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les Obligations et, le cas échéant, les actions d'OL Groupe à remettre sur exercice du Droit à l'Attribution d'Actions (les « **Valeurs Mobilières** ») sont uniquement destinées aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contact relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des Valeurs Mobilières ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.*

### **États-Unis d'Amérique**

*Ce communiqué ne peut pas être publié, distribué ou transmis aux États-Unis d'Amérique (y compris dans ses territoires et dépendances, tout État des États-Unis d'Amérique et le district de Columbia). Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat des titres financiers aux États-Unis d'Amérique. Les titres financiers mentionnés dans ce communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du Securities Act of 1933 tel que modifié (le « **Securities Act** ») et ne pourront être offerts ni vendus aux États-Unis d'Amérique qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act. Les Obligations seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extra-territoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. OL Groupe n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.*

### **Canada, Australie et Japon**

*Les Obligations n'ont pas été et ne seront pas offertes, vendues ou acquises au Canada, en Australie ou au Japon.*

*La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon.*